Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_132-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 24/09/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres votants : 20

Présents (17) : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, M. Pascal EHRSAM, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, M. Stéphane NEFF, M. Jacques VICECONTE.

Procurations (3) : Mme Amélie BARRET à M. Eric BESSAH, M. Philippe ELSAESSER à M. Anthony FINOCCHI, M. Jocelyn ZINDY à M. Jacques VICECONTE.

Excusées (3) : Mme Nadine WEHRLEN, Mme Marie NAZZARO, Mme Lydia LOMBARDO.

Absent (0) :

Référence de la délibération : DE_2026_132

POINT 17 : FIXATION DES TARIFS POUR LES LOCATIONS DE TABLES DANS LE CADRE DU MARCHE DE L'AVENT
VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Suzanne BARZAGLI, 1ère Adjointe informe que le marché de l'Avent de VIEUX-THANN a connu un succès croissant ces dernières années, entraînant une forte demande pour les locations de tables. Jusqu'à présent, cette mise à disposition était gratuite. Cependant, afin d'assurer une gestion équitable et durable de cet espace, il apparaît nécessaire de fixer un tarif pour les locations, tout en limitant leur nombre à deux tables par exposant. Ce tarif, fixé à 10€ par table, vise à couvrir partiellement les coûts logistiques et à réguler l'accès à cet espace pour tous les participants.

Considérant que la gratuité actuelle des locations de tables dans le cadre du marché de l'Avent ne permet plus de répondre de manière équitable et organisée à la demande croissante ;

Considérant qu'il est essentiel de fixer un tarif modéré pour couvrir les coûts liés à la gestion de cet espace et garantir une utilisation optimale des ressources ;

Considérant que la limitation à deux tables par location permet d'assurer une répartition équitable entre les exposants ;

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** à compter de l'édition 2026 un tarif de 10€ par table pour la mise à disposition des tables aux exposants du marché de l'Avent ;
- **dit** que chaque exposant ne pourra louer qu'un maximum de deux tables ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_132-DE

- **charge** M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 01er octobre 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 1er octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 01er octobre 2026.

Le secrétaire de séance	L'auxiliaire de séance	Le Maire
Maurice BEHRA	Amélie BOHN	Rodolphe KIRSCH